



**Vous êtes attentifs au monde qui vous entoure
et vous avez décidé de ne pas rester inactif...**

**Vous êtes soucieux des conditions dans lesquelles
grandissent aujourd'hui les enfants...**

**Vous savez qu'ils ont besoin de leurs parents,
mais aussi d'autres adultes...**

**Vous savez que, parfois, les parents, pour des
raisons diverses, ne peuvent apporter à leurs
enfants tout le soutien dont ils ont besoin...**

**Par ailleurs, vous vous sentez disponible et capable
de donner de votre temps, de donner de l'attention
et de l'affection...**

***Le parrainage d'un enfant
vous permettra de tisser
des liens affectifs privilégiés,
réciproques et durables
dans un cadre sécurisé,
tout en soutenant et respectant
les rôles parentaux***

Vous voulez en savoir plus ?

Site Internet UNAPP : www.unapp.net

Site Internet "Parrain, Marraine pour m'accompagner"
en cours

Contact : parrains_marraines@gmail.com

Parrainer un enfant à proximité de chez vous ?



Parrain, Marraine pour m'accompagner

s'appuie sur l'expérience d'associations existant
dans divers départements rassemblées au sein de
l'**UNAPP (Union Nationale des Associations de
Parrainage de Proximité)**

et engagées dans le cadre déontologique de la
Charte du Parrainage d'Enfants.

LE PARRAINAGE

C'EST

- Proposer à un enfant une relation très privilégiée et durable avec une famille qui va l'accueillir à son domicile et lui apporter présence, affection et soutien. Cet accueil peut se faire pendant les week-ends, les vacances ou plus régulièrement tout au long de l'année.
- Décider de cette relation généreuse et bénévole en parfait accord avec l'enfant et sa famille, dans le respect des rôles et des places de chacun.
- S'engager dans la durée auprès de cet enfant pour le connaître et devenir son parrain... c'est-à-dire occuper une fonction très particulière et précieuse auprès de lui... en l'acceptant tel qu'il est.
- Etre suffisamment disponible, pour que cet accompagnement soit ouvert sur l'extérieur et aider l'enfant à préparer son avenir.
- Permettre à un enfant de vivre au sein de sa famille, de bénéficier ou non du suivi d'un travailleur social, ou de vivre en institution (foyer, internat).
- Permettre aux parents de souffler, de se reposer un peu sur quelqu'un, dans un climat de confiance.

CE N'EST PAS

- Prendre la place d'un parent.
- Disqualifier le parent qui se croirait jugé dans l'éducation qu'il donne à son enfant.
- Faire une "BA" pour se donner bonne conscience au moment de Noël par exemple...
- La "solution miracle" car le parrainage demande une préparation et un suivi méticuleux et ne convient pas à toutes les situations.



- Une information/préparation auprès des familles parrainées et parrainant et auprès des enfants : les familles et les enfants sont conseillés et suivis par des professionnels (psychologue, assistante sociale, éducateur, avocat)
- Une information auprès des partenaires institutionnels qui interviennent dans le champs de l'enfance (travailleurs sociaux, magistrats, professionnels de la santé, de l'éducation...)
- Un cadre juridique stable grâce à une convention signée par le parent, le parrain, l'enfant, visée par l'association, qui définit les engagements et les obligations de chacun et grâce au cadre déontologique posé par « La Charte du Parrainage d'Enfants »
- Un suivi durant toute la durée du parrainage, des réunions festives, des conseils, l'assurance d'une présence en cas de besoin.